

**Règlement intérieur du
RESTAURANT SCOLAIRE**

ANNEE 2016-2017

Le restaurant scolaire est un service organisé par l'association Familles Rurales de Chaudron en Mauges. Il accueille les enfants scolarisés des deux écoles de la commune.

LIEU

Le restaurant scolaire se situe rue du stade dans la salle de restaurant de l'espace « Les Marmitons » mis à disposition par la commune.

TEMPS D'ACCUEIL

Le restaurant scolaire est organisé le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 12h00 à 13h30. (Et exceptionnellement le mercredi quand les enfants ont école toute la journée.) Ce temps d'accueil doit être pour l'enfant un temps convivial pour se nourrir et se détendre mais aussi un temps d'apprentissage du savoir vivre, du respect des aliments, du matériel et de ses camarades.

FONCTIONNEMENT

Les repas sont confectionnés chaque jour, sur place, par Mme Blandine DURAND. Les menus servis sont affichés à l'entrée du restaurant scolaire, dans les deux écoles et sur le site internet de la mairie.

Les enfants sont pris en charge dans leur école et sont encadrés pendant tout le repas par deux salariés de l'association. (Blandine DURAND et Patricia COLINEAU)

Les parents des enfants qui ont des intolérances ou des allergies alimentaires, doivent prendre contact avec la responsable au 02.41.70.13.95 afin de mettre en place un P.A.I.

INSCRIPTIONS

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire, suivant leur besoin. Les inscriptions peuvent être faites chaque semaine, chaque mois ou à l'année. Les plannings d'inscriptions peuvent s'effectuer par courrier ou par mail à famillesrurales.chaudron@gmail.com.

Pour réserver ou annuler, les parents doivent prévenir au plus tard les salariés Familles Rurales avant 8h30 le matin. Toutefois, les inscriptions et annulations tardives (jours J) doivent rester exceptionnelles et s'effectuer uniquement par téléphone au 02 41 70 13 95 ou de vive voix.

Sans avis dans les délais, les repas resteront à la charge de la famille.

Pour des absences dues à des activités scolaires (journées pédagogiques, sorties de classe...), les parents devront également informer la cuisinière dès que possible.

TARIF ET FACTURATION

Familles adhérentes à l'association Familles Rurales : 3,94 €

A chaque fin de mois, les parents reçoivent par Mail la facture regroupant le nombre de repas pris par leur(s) enfant(s) et, pour les utilisateurs, les heures de périscolaire. Le paiement est à effectuer, de préférence, par chèque à l'ordre de Familles Rurales et est à retourner sous 8 jours. (boîte aux lettres rue du stade). Pour les règlements en espèces, merci de remettre en main propre, à l'un des salariés Familles Rurales, le montant exact (l'association ne rend pas la monnaie). Un reçu vous sera délivré.

En cas de retard et après un premier rappel, il sera calculé une majoration de 5% au montant total par semaine de retard. En cas de difficultés de paiement, la famille doit prendre contact avec un salarié ou un bénévole de l'association pour trouver une solution satisfaisante. Après plus de quatre semaines de retard, l'association prendra contact avec la famille et en cas de non-paiement, l'association Familles Rurales se réserve le droit d'exclure les enfants et de poursuivre les parents en action de recouvrement.

HYGIENE

Pour des raisons d'hygiène, chaque famille devra fournir un rouleau d'essuie-tout par enfant, en début d'année.

COMPORTEMENT

Il est exigé un comportement correct des enfants envers le personnel et entre eux, que ce soit au cours des trajets entre les écoles et le restaurant scolaire, pendant les repas ou sur la cour de récréation. Si cela est nécessaire, des sanctions pourraient être prises à l'égard des enfants indisciplinés ou incorrects. Ainsi, il est possible qu'un enfant soit amené à déjeuner à l'écart des autres pour une durée déterminée par le personnel. Les bénévoles de l'association Familles Rurales pourront éventuellement prendre rendez-vous avec la famille si les circonstances l'exigent et décider d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

DIVERS

Toute casse de vaisselle sera facturée : Verre : 1,00€ Assiette : 2,00€ Couvert : 0,80€ Pichet : 3,50€

Vous trouverez ci-joint la charte de bonne conduite à conserver et à lire avec votre/vos enfants.

Pour tout renseignement ou toute difficulté rencontrée, les parents peuvent prendre contact avec les salariés (02.41.70.13.95 ou famillesrurales.chaudron@gmail.com) ou avec les bénévoles, Mme Delphine MASSE, responsable du restaurant scolaire, Mme Amélie GIRAULT, présidente. (famillesrurales.chaudron@laposte.net)

Le présent règlement pourra être modifié ou complété en cours d'année scolaire.

Les parents s'engagent à être adhérents à Familles Rurales et à fournir :

- Une copie de leur assurance Responsabilité Civile
- Un rouleau d'essuie-tout par enfant